

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR**

SESSION DE RENTRÉE

16 SEPTEMBRE 2024



DOSSIER DE PRESSE

Ce lundi 16 septembre, les conseillers départementaux des Côtes d'Armor seront réunis sous la présidence de Christian Coail pour l'examen des rapports de la session de rentrée. La transition énergétique, l'aménagement des cours de collèges et le logement social feront partie des sujets abordés et soumis au vote de l'assemblée départementale.

CÔTES D'ARMOR
TOUJOURS IRRÉDUCTIBLES
TELEMENT IRRÉSISTIBLES

    [cotesdarmor.fr](https://www.cotesdarmor.fr)



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83

LE PROGRAMME « TERRITOIRES ADAPTÉS AU CLIMAT DE DEMAIN »



Le Département des Côtes d'Armor fait partie des 31 collectivités territoriales (dont 9 Départements) sélectionnées pour participer au programme d'accompagnement « Territoires adaptés au climat de demain » proposé par le CEREMA et la Fabrique des transitions.

« Face aux nombreux défis climatiques, énergétiques et écologiques que nous traversons, nous avons fait de l'enjeu environnemental l'une des priorités du mandat. Nous avons à présent l'occasion, grâce au programme Territoires adaptés au climat de demain, d'aller plus loin en adoptant une stratégie intégrée et globale en faveur de la transition écologique », explique **Nathalie Travert - Le Roux**, vice-présidente déléguée au patrimoine immobilier et au tourisme.

« TERRITOIRES ADAPTÉS AU CLIMAT DE DEMAIN »

Le programme, qui s'inscrit dans la démarche de l'Agenda 2050, a pour vocation d'aider les collectivités à anticiper les impacts du changement climatique, mobiliser l'ensemble des acteurs pour une transformation en profondeur et développer la coopération territoriale. D'une durée de 2 ans (18 mois d'accompagnement et 6 mois de suivi), il inclut un double diagnostic de la Fabrique des transitions et du CEREMA qui permettront de construire une trajectoire adaptée et de favoriser la participation de toutes et tous.

Le diagnostic « sensible » de la Fabrique des transitions permettra de recueillir, au début de la démarche, l'expertise et les perceptions croisées d'acteurs impliqués dans nos enjeux de transition.

Le diagnostic « de vulnérabilité du territoire » du CEREMA permettra de connaître les types et niveaux de risques auxquels notre territoire départemental est exposé.

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Héritier de plus de 50 ans d'histoire et d'expertise dans l'aménagement du territoire, il intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de la transition écologique de leur territoire.

La Fabrique des transitions est une alliance de plus de 400 acteurs publics et privés. Elle accompagne les collectivités dans la manière de conduire les transitions territoriales nécessaires pour préserver notre écosystème et vivre ensemble de manière juste et durable.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, PRIORITÉ DU MANDAT

Parmi les 3 piliers politiques du mandat, les transitions sont au cœur de l'action départementale avec l'élaboration et la mise en œuvre de nombreux plans et stratégies transversales.

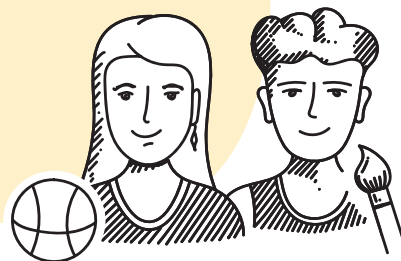
Depuis 2022 :

- Adoption du plan Alimen'Terre d'Armor
- Mise en place d'un Budget Vert
- Stratégie de transition énergétique
- Plan de modération des consommations de la collectivité
- Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables - SPASER 2023-2028

En cours d'élaboration ou de renouvellement :

- Plan départemental des mobilités – en cours d'élaboration
- Stratégie biodiversité – en cours d'élaboration
- Schéma directeur du système d'information et schéma numérique incluant le numérique responsable – en cours de renouvellement
- Plan de mobilité employeur – en cours de construction
- Schéma départemental de tourisme – prévu pour 2025

LE RÉAMÉNAGEMENT DES COURS DE COLLÈGES



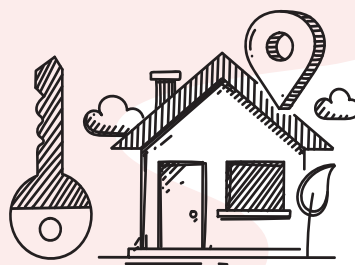
A la croisée des politiques départementales en lien avec l'éducation, l'égalité filles-garçons et la transition écologique, une démarche en lien avec le réaménagement des cours des collèges a été engagée au début de l'année 2024. Plus de 60 participants travaillant dans 33 établissements publics des Côtes d'Armor ont été associés aux ateliers thématiques permettant de conforter les objectifs de la démarche et d'identifier les leviers d'action, les points de vigilance et les modalités de participation.

Les premières orientations ont pu être retenues, et 4 thématiques ont été dégagées : végétalisation et réimperméabilisation, mixité et égalité filles-garçons et grands-petits, bien-être et lutte contre la sédentarité, et association des élèves. Ces grands thèmes, ainsi que les préconisations en matière d'aménagement et d'entretien, seront détaillés dans un guide à l'intention des équipes concernées, ainsi que dans sa déclinaison ludique à destination des élèves, afin que chacune et chacun puisse être associé et s'approprier les projets.

Un premier appel à projets, dont le montant sera défini au moment du prochain vote du Budget Primitif, devrait être lancé l'année prochaine, pour une réalisation des premiers aménagements au cours de l'année scolaire 2025-2026. Le Département pourra également faire appel à des sources de financement complémentaires en fonction de l'envergure de chaque projet de réaménagement (Fonds Vert, DSIL, appels à projets nationaux, etc.).



L'APPEL À PROJETS « LOGEMENT SOCIAL »



La situation du logement social en Côtes d'Armor n'a eu de cesse de se dégrader ces dernières années, avec une augmentation du délai moyen d'attribution et une forte tension locative. En outre, les projections indiquent un fléchissement significatif de la production de logements par les bailleurs sociaux en raison de la hausse des coûts de production. Dans ce contexte dégradé, le Département a mis en place un plan de soutien au développement de l'offre de logements locatifs HLM 2023-2027, prévoyant une contribution annuelle de 2,5 M€ à Terre d'Armor Habitat, ainsi qu'un appel à projets annuel d'un montant de 500 000 €, destiné aux autres bailleurs sociaux du territoire.

Avec ce dernier, lancé en avril dernier, le Département avait pour objectif de soutenir la réalisation de programmes de constructions neuves et/ou la réhabilitation thermique.

Face aux nombreux dossiers déposés par les bailleurs sociaux, les 10 dossiers dont l'effet de levier de l'aide départementale était la plus élevée ont été sélectionnés, pour un montant de 399 000 €.

Un projet de création d'une résidence « Habitat Jeunes » du bailleur social Les Foyers, et dont le gestionnaire sera l'association Sillage a également été retenu. Ce dossier prévoit la création de 25 places, pour lesquelles la subvention départementale atteindrait 4000 € / logement (au lieu des 6 000 € en vigueur), pour un total de 100 000 €.

LES PROJETS RETENUS

BAILLEUR SOCIAL	COMMUNE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TOTAL OPERATION	MONTANT SUBVENTION
NEOTOA	Matignon	8	1 024 953 €	48 000 €
	Plumaugat	3	345 475 €	18 000 €
LES FOYERS	La Roche-Jaudy	6	359 124 €	18 000 €
	Pledran	10	1 408 377 €	60 000 €
	Merdrignac	25	2 127 000 €	100 000 €
LA RANCE	Langoat	6	1 023 968 €	36 000 €
	Plérin	20	3 152 414 €	120 000 €
GUINGAMP HABITAT	Guingamp	1	82 941 €	3 000 €
	Saint-Agathon	3	179 986 €	9 000 €
	Guingamp	8	258 554 €	24 000 €
	Guingamp	21	684 420 €	63 000 €